



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
25.10.2006 Bulletin 2006/43

(51) Int Cl.:  
B65D 33/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 06100674.8

(22) Date de dépôt: 20.01.2006

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI  
SK TR  
Etats d'extension désignés:  
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: L'Oreal-D.I.P.I.  
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: Habatjou, Jacques  
59400 Cambrai (FR)

(30) Priorité: 18.04.2005 FR 0550978

(74) Mandataire: Schmit, Charlotte et al  
L'OREAL - D.I.P.I.  
25-29 Quai Aulagnier  
92600 Asnières (FR)

(54) Emballage pour le conditionnement d'un objet

(57) Emballage comportant

- une enveloppe à paroi déformable apte à contenir un objet (26), et
- une armature logée à l'intérieur de cette enveloppe pour lui conférer une forme propre, l'armature étant obtenue de l'assemblage d'une première et d'une seconde structure,

caractérisé en ce que chaque structure comporte deux bordures opposées (13, 14), telles que les bordures opposées de la première structure présentent des moyens de fixation aptes à coopérer avec des moyens de fixation complémentaires présentés par les bordures opposées (16, 17) de la seconde structure, ces bordures opposées étant élastiquement déformées lorsque l'armature est disposée dans ladite enveloppe.

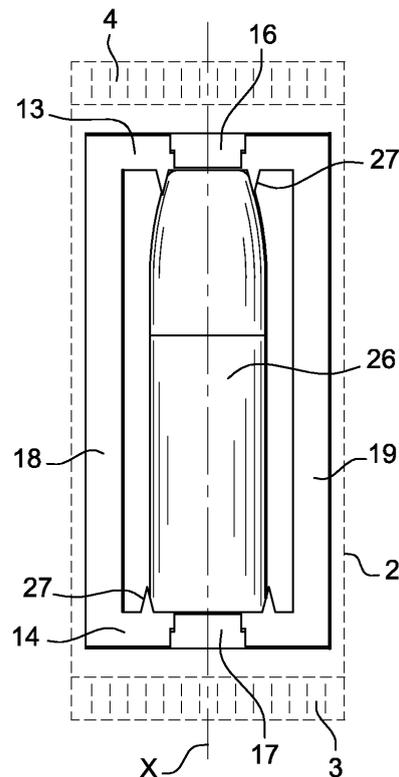


Fig. 4

## Description

**[0001]** La présente invention a pour objet un emballage pour le conditionnement d'un objet, cet emballage comportant au moins une enveloppe à parois souples autour dudit objet. En particulier, l'objet disposé dans cet emballage peut être un dispositif de conditionnement d'un produit cosmétique.

**[0002]** Par « produit cosmétique », on entend un produit tel que défini dans la Directive 93/35/CEE du Conseil du 14 juin 1993.

**[0003]** Les emballages à parois souples présentent l'avantage d'être peu chers à réaliser et à mettre en place. Mais ils présentent l'inconvénient d'être sans forme propre avec un pourtour extérieur imprécis. A cet effet, on connaît des emballages comportant une enveloppe à parois souples à l'intérieur de laquelle est disposée une armature pour la mettre en forme.

**[0004]** En particulier, on connaît du document GB-651,638 un sachet en papier à l'intérieur duquel une contreforme en carton est insérée de manière à imposer une forme comportant au moins deux parois latérales opposées et dressées verticalement relativement à un fond rigide de cette contreforme. Ces parois latérales opposées sont maintenues parallèles l'une à l'autre par le contenu du sachet. Le contenu du sachet n'est donc pas protégé vis-à-vis de chocs pouvant survenir sur les côtés du sachet sans contreforme. De plus, lorsque le sachet n'est plus qu'à moitié plein, les parois latérales ont alors tendance à s'affaisser l'une sur l'autre, le sachet perdant alors sa forme et son attrait.

**[0005]** Des documents GB-2,296,233 et FR-1,425,556, on connaît des emballages conservant leur forme quelque soit leur niveau de remplissage, et quelle que soit la tension exercée par les objets contenus sur les parois de ces emballages. Ils comportent généralement alors une armature rigide sur laquelle la paroi souple est tendue, les arêtes de l'emballage étant notamment conférées par la présence de cette armature.

**[0006]** On connaît aussi du document GB-202,857 une armature métallique repliable sur elle-même, et apte à être insérée dans de telles enveloppes à parois souples.

**[0007]** L'emballage participant à l'attrait commercial d'un objet à vendre, il existe un besoin de fournir des solutions alternatives permettant de s'assurer que tous les objets commercialisés à l'intérieur de tels emballages auront le même potentiel attractif.

**[0008]** De plus, il existe un besoin de protéger les objets disposés dans de tels emballages des coups et des chocs pouvant survenir lors de leur stockage, de leur mise en rayon et/ ou de leur manutention.

**[0009]** L'invention a pour objet de résoudre au moins en partie l'un des problèmes énoncés ci-dessus en proposant un emballage comportant

- une enveloppe à paroi déformable apte à contenir un objet, et
- une armature logée à l'intérieur de cette enveloppe

pour lui conférer une forme propre, l'armature étant obtenue de l'assemblage d'une première et d'une seconde structure,

tel que chaque structure comporte deux bordures opposées, les bordures opposées de la première structure présentant des moyens de fixation aptes à coopérer avec des moyens de fixation complémentaires présentés par les bordures opposées de la seconde structure, ces bordures opposées étant élastiquement déformées lorsque l'armature est disposée dans ladite enveloppe.

**[0010]** Chaque structure peut comporter un évidement délimité au moins en partie par les bordures opposées de telle sorte qu'un objet puisse être logé à l'intérieur de l'enveloppe entre ces bordures opposées assemblées.

**[0011]** En position assemblée, lorsque l'armature est à l'intérieur de l'enveloppe, les bordures opposées peuvent s'étendre respectivement dans des surfaces non planes.

**[0012]** Les bordures opposées d'une structure sont reliées l'une à l'autre par des bordures latérales de ladite structure, les bordures opposées et les bordures latérales délimitant alors l'évidement de la structure. Par exemple, en position assemblée, l'armature étant disposée à l'intérieur de l'enveloppe, ces bordures latérales peuvent former deux arêtes adjacentes de l'emballage. Les bordures latérales peuvent être parallèles entre elles.

**[0013]** Les bordures opposées d'une même structure peuvent être parallèles entre elles.

**[0014]** Chaque bordure opposée de la première structure peut être respectivement reliée en deux points distincts à une bordure opposée de la seconde structure.

**[0015]** En position assemblée, l'armature étant disposée à l'intérieur de l'enveloppe, chaque structure forme respectivement deux arêtes adjacentes de l'emballage.

**[0016]** La coopération entre les moyens de fixation peut être obtenue par déformation élastique d'une partie au moins de l'armature.

**[0017]** Les moyens de fixation peuvent coopérer avec les moyens de fixation complémentaires par encliquetage.

**[0018]** Au moins l'une des bordures opposées peut présenter, en position assemblée, des moyens configurés pour former un siège apte à recevoir ledit objet. Les bordures opposées peuvent définir en position assemblée deux logements opposés en regard l'un de l'autre et configurés pour maintenir ledit objet à position axiale fixe dans l'armature. Ainsi l'objet peut être maintenu à l'intérieur de l'enveloppe, à distance des parois de l'enveloppe.

**[0019]** Par exemple, l'enveloppe est réalisée dans un matériau comportant au moins une face thermoplastique apte à être thermoscellée sur elle-même pour fermer l'emballage.

**[0020]** L'invention a également pour objet un ensemble comportant un emballage selon l'invention et un objet disposé à l'intérieur de cet emballage. En particulier, l'ob-

jet est un dispositif de conditionnement comportant au moins un récipient contenant un produit, notamment un produit cosmétique, et un organe de fermeture dudit récipient. Notamment l'objet peut être un dispositif de conditionnement et de distribution d'un parfum.

**[0021]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit et à l'examen des figures qui l'accompagnent. Celles ci ne sont présentées qu'à titre indicatif et nullement limitatif de l'invention. Les figures montrent :

- Figure 1 : une vue d'extérieur d'un emballage selon l'invention ;
- Figure 2 : une vue de dessus de deux structures aptes à former une armature selon l'invention ;
- Figure 3 : une en perspective de deux structures assemblées de manière à former une armature selon l'invention ;
- Figure 4 : une vue longitudinale de profil d'un objet disposé dans une armature selon l'invention ;
- Figure 5 : une vue éclatée d'une armature selon un second mode de réalisation de l'invention.

**[0022]** La figure 1 montre un emballage 1 selon l'invention. Cet emballage 1 comporte une enveloppe 2 à parois souples et déformables. En particulier, l'enveloppe 2 est obtenue à partir d'un film d'un matériau de préférence thermoplastique, éventuellement formant un complexe multicouches, comportant au moins une face réalisée dans un matériau thermoscellable, en particulier thermoscellable sur lui-même. En particulier, l'enveloppe 2 est dite de type « flowpack ». Elle forme un sac étanche à l'intérieur duquel un objet peut être conditionné.

**[0023]** L'emballage 1 comporte un axe longitudinal X. Dans l'exemple représenté Figure 1, l'enveloppe 2 est scellée d'une part longitudinalement et transversalement d'autre part aux deux extrémités longitudinales opposées, respectivement 3 et 4 de l'emballage 1.

**[0024]** Figure 1, l'emballage 1 comporte sensiblement une forme parallélépipédique. Il présente notamment quatre arêtes respectivement 5 à 8, l'enveloppe 2 étant tendue entre ces arêtes. De préférence, ces arêtes 5 à 8 sont parallèles à l'axe longitudinal X, de telle sorte qu'au niveau des extrémités longitudinales 3 et 4, les arêtes de l'emballage 1 ne sont pas nettement marquées. Mais on ne sort pas du cadre de la présente invention lorsque ces arêtes 5 à 8 ne sont pas parallèles audit axe longitudinal.

**[0025]** Pour conférer cette forme à l'emballage 1, une armature 9 est disposée à l'intérieur de l'enveloppe 2. Cette armature 9 est élastiquement déformée de manière à tendre ladite enveloppe contre des bordures de cette armature.

**[0026]** Selon un premier mode de réalisation présenté Figure 2, l'armature 9 selon l'invention est obtenue de l'assemblage de deux structures respectivement 10 et 11 l'une avec l'autre. Les structures 10 et 11 peuvent être obtenue par découpe d'un support plan. Ce support

peut avoir une épaisseur comprise entre 0,01 et 10 mm, et de préférence comprise entre 0,1 et 2 mm. Il peut être réalisé dans un matériau thermoplastique et par exemple être réalisé en tout ou partie à partir d'un polymère acrylique, cellulosique, polycarbonate, polyamide, styrénique, polyoléfinique, ou vinylique, ou d'un mélange de ces polymères en proportion variable, ou encore à partir de résines thermoplastiques ou de couches de métal, ou de complexes métalloplastiques.

**[0027]** Une première structure 10 comporte un évidement 12, et deux bordures opposées 13 et 14 de part et d'autre de cet évidement 12. De même, la seconde structure 11 comporte un évidement 15, et deux bordures opposées 16 et 17 de part et d'autre de cet évidement 15. En particulier, la première et la seconde structure sont planes lorsqu'elles ne sont soumises à aucune contrainte.

**[0028]** Elles définissent chacune un cadre autour de leur évidement respectif. Les bordures opposées 13 et 14 de la première structure 10 sont alors respectivement reliées l'une à l'autre par deux bordures latérales 18 et 19, et les bordures opposées 16 et 17 de la seconde structure 11 sont aussi respectivement reliées l'une à l'autre par deux bordures latérales 20 et 21.

**[0029]** Selon l'invention, les bordures opposées 13 et 14 présentent des moyens de fixation respectivement 22 et 23 aptes à coopérer avec des moyens de fixations complémentaires respectivement 24 et 25 prévus sur les bordures opposées 16 et 17 de la seconde structure 11. La coopération entre les moyens de fixation permet l'assemblage des structures 10 et 11 l'une avec l'autre.

**[0030]** De préférence, l'armature 9 est introduite dans l'enveloppe de telle sorte que les bordures latérales respectivement 18 à 21 imposent la forme des arêtes 5 à 8 de l'emballage 1.

**[0031]** Selon le mode de réalisation présenté Figures 2 et 3, la première et la seconde structure présentent un pourtour extérieur identique et de forme sensiblement rectangulaire, tel que les bordures latérales sont parallèles entre elles et les bordures opposées sont également parallèles entre elles.

**[0032]** Selon le mode de réalisation présenté Figures 2 et 3, les évidements respectivement 12 et 15 sont de forme sensiblement rectangle, délimitant un pourtour homothétique du pourtour extérieur de ces structures 10 et 11.

**[0033]** On ne sort pas du cadre de la présente invention, lorsque les structures respectivement 10 et 11 présentent chacune un pourtour extérieur différent, de même lorsque les évidements présentent chacun un pourtour intérieur différent.

**[0034]** Pour permettre l'assemblage de la première structure avec la seconde, l'une au moins des deux structures est élastiquement déformée lors de l'assemblage, voire pendant toute la période où elles sont assemblées.

**[0035]** Par exemple, selon un mode de réalisation particulier des moyens de fixations 22 à 25, les bordures opposées 13 et 14 de la première structure présentent

chacune au moins une encoche respectivement 22a et 23a débouchant sur le pourtour extérieur de cette première structure 10, la structure devant alors être déformée pour engager respectivement chacune de ces encoches 22a et 23a dans des encoches complémentaires 24a et 25a respectivement présentées par les bordures opposées 20 et 21 de la seconde structure 11, ces encoches complémentaires 24a et 25a débouchant à l'intérieur de l'évidement 15.

**[0036]** Dans ce cas, chaque encoche 22a et 23a de la première structure 10 est engagée en un point avec une encoche complémentaire respectivement 24a ou 25a de la seconde structure 11. Les deux points d'engagement, correspondant respectivement à la coopération entre l'encoche 22a avec l'encoche complémentaire 24a et à la coopération entre l'encoche 23a et l'encoche complémentaire 25a, définissent un axe de rotation de la première structure 10 relativement à la seconde 11.

**[0037]** Par exemple, cet axe de rotation est parallèle à l'axe longitudinal des structures, et en particulier parallèle aux bordures latérales 18 à 21 le cas échéant.

**[0038]** Dans l'exemple représenté Figures 2 et 3, chaque bordure opposée respectivement 13 et 14 est engagée en deux points avec l'une des bordures opposées respectivement 16 ou 17 de la seconde structure 11.

**[0039]** A cet effet, dans le mode de réalisation représenté Figures 2 et 3, chaque bordure opposée présente deux encoches distinctes. La première bordure opposée 13 de la première structure 10 comporte alors une paire d'encoches 22a et 22b espacées l'une de l'autre. Par exemple, les paires d'encoches respectivement 23a et 23b, 24a et 24b, et 25a et 25b des autres bordures opposées, respectivement des bordures opposées 14, 16 et 17, sont également espacées entre elles. Ainsi lorsque les deux structures sont assemblées, il est défini deux axes de rotations X1 et X2, soit deux charnières, tels que chaque bordure latérale peut être entraînée en rotation relativement à l'axe de rotation qui lui est le plus proche. Ces espacements peuvent être identiques, les axes X1 et X2 étant alors parallèles entre eux.

**[0040]** Lorsque les structures 10 et 11 sont ainsi assemblées et que ensemble elles sont introduites dans une enveloppe telle que 2, l'enveloppe 2 est configurée de telle sorte qu'elle présente par exemple des plis destinés à recevoir préférentiellement les bordures latérales de l'armature 9, l'armature 9 étant élastiquement déformée, chaque bordure latérale s'étend dans l'un des plis et écarte respectivement les plis les uns des autres de manière à mettre en volume l'enveloppe 2, et ainsi conférer sa forme propre à l'emballage 1.

**[0041]** Lorsque l'armature 9 est élastiquement déformée, la déformation est notamment présentée au niveau de l'une au moins des bordures opposées 13, 14, 16 et ou 17.

**[0042]** Dans le mode de réalisation présenté Figure 3, toutes les bordures opposées sont déformées de telle sorte qu'elles s'étendent chacune dans des surfaces non planes, et en particulier incurvées. Les structures 10 et

11 sont agencées de telle sorte qu'en position assemblée, les bordures latérales d'une même structure s'étendent d'un même côté d'un plan passant par les axes X1 et X2. Ainsi les bordures latérales 18 et 19 de la première structure 10 permettent la formation de deux arêtes adjacentes de l'emballage qui contient une telle armature 9. De même, les bordures latérales 20 et 21 respectivement de la seconde structure 11 permettent la formation de deux autres arêtes adjacentes dudit emballage.

**[0043]** Par exemple, le maintien de cette déformation des bordures opposées, et de facto de l'armature 9, peut être obtenu par la présence d'un objet 26 coopérant avec l'armature 9. A cet effet, l'armature 9 comporte des moyens 27 aptes à former un siège configuré pour coopérer avec le pourtour extérieur de l'objet 26.

**[0044]** Par exemple, comme cela est représenté Figures 2 à 4, chaque structure 10 et 11 comporte au niveau de chacune de ses bordures opposées, deux ergots tels que 27 dépassant vers l'intérieur des évidements respectifs de ces structures, pour venir coopérer avec le pourtour extérieur de l'objet 26 lorsque ce dernier est disposé à l'intérieur du volume délimité par cette armature 9.

**[0045]** Ainsi lorsque l'armature 9 est déformée pour mettre en volume l'enveloppe 2, ces ergots 27 peuvent alors être disposés selon la quadrature d'un cercle de telle sorte qu'ils peuvent venir au contact d'un pourtour extérieur, par exemple cylindrique, de l'objet 26 en quatre points équirépartis, comme cela est représenté Figure 4. Les ergots tels que 27 sont agencés pour former au moins un siège apte à coopérer avec l'objet 26, et de préférence au moins deux sièges opposés pour coopérer avec deux extrémités axiales dudit objet. Dans ce cas, les bordures opposées 13 et 16 d'une part, et 14 et 17 d'autre part, forment respectivement un siège.

**[0046]** Figure 4, l'objet 26 représenté correspond à un dispositif de conditionnement et de distribution comportant un récipient cylindrique surmonté d'un organe d'actionnement et de distribution d'un produit contenu dans le récipient. Le récipient peut être surmonté d'un organe de fermeture, par exemple cylindrique, et de préférence de même diamètre que le récipient. L'objet 26 peut présenter toute autre forme que cylindrique, les ergots tels que 27 étant alors disposés en conséquence. Des ergots tels que 27 peuvent même être prévus pour dépasser des bordures latérales telles que 18 à 21, vers l'intérieur des évidements respectifs des structures 10 et 11, pour coopérer avec ce pourtour extérieur de l'objet 26.

**[0047]** De plus comme cela est notamment présenté Figure 4, la taille des évidements respectivement 12 et 15 est choisie de telle sorte que lorsque l'objet 26 est disposé à l'intérieur de l'armature 9, le jeu axial de cet objet relativement à un axe longitudinal de l'armature est limité. En particulier, dans le cas où un axe longitudinal de l'armature est perpendiculaire aux bordures opposées, la distance entre ces bordures opposées est déterminée pour être sensiblement égale à la hauteur dudit objet le long de cet axe longitudinal.

[0048] Les structures 10 et 11 destinées à former l'armature 9 selon l'invention, élastiquement déformée lorsqu'elle est disposée dans l'enveloppe 2 pour former l'emballage 1 selon l'invention, peuvent présenter des formes différentes de celle de ce premier mode de réalisation.

[0049] Selon un second mode de réalisation, pour lequel les éléments identiques au premier mode de réalisation sont numérotés avec le préfixe de la centaine, les structures 110 et 111 sont respectivement obtenues par injection de matière thermoplastique dans un moule. Elles sont de préférence identiques et prévues pour être assemblées l'une à l'autre en position dite « tête bêche ». En particulier les moyens de fixation respectivement 122 et 123 et les moyens de fixation complémentaires 124 et 125 sont configurés pour coopérer par encliquetage, la bordure opposée 113 étant configurée de manière identique à la bordure opposée 117, et réciproquement la bordure opposée 114 étant configurée de manière identique à la bordure opposée 116.

[0050] Les bordures opposées 113, 114 comportent chacune deux zones de moindre épaisseur disposées de part et d'autre d'un demi-fond 150 et respectivement 151. De part et d'autre du demi-fond 150 de la bordure opposée 113, deux zones de moindre épaisseur 152 et 153 s'étendent parallèles entre elles. Respectivement, deux zones de moindre épaisseur 154 et 155 s'étendent parallèles entre elles de part et d'autre du deuxième demi-fond 151. Les zones de moindre épaisseur 152 à 155 tolèrent une déformation élastique de ces bordures opposées. Dans ce mode de réalisation également, la déformation élastique imposée à ces bordures opposées conduit à la présentation des bordures latérales 118 et 119 d'un même côté d'un plan passant par les axes formant charnière de ces zones de moindre épaisseur.

[0051] Selon ce mode de réalisation pour rigidifier l'armature, les bordures latérales 118 à 121 présentent chacune une section transversale en forme de L. Ainsi, quand bien même l'armature tolère une déformation élastique de ses bordures opposées, l'armature permet la formation d'arêtes rigides pour l'emballage 101.

[0052] Les demi-fonds 150 et 151 présentent lesdits moyens de fixation par encliquetage et sont configurés pour délimiter au moins en partie un logement apte à former un siège pour recevoir, et éventuellement retenir, un objet à disposer dans une telle armature, lorsque les deux structures 110 et 111 sont liées l'une à l'autre.

[0053] Dans toute la description, l'expression « comportant un » doit être considérée comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

## Revendications

### 1. Emballage (1) comportant

- une enveloppe (2) à paroi déformable apte à contenir un objet (26), et

- une armature (9) logée à l'intérieur de cette enveloppe pour lui conférer une forme propre, l'armature étant obtenue de l'assemblage d'une première (10) et d'une seconde structure (11),

**caractérisé en ce que** chaque structure comporte deux bordures opposées (13, 14, 16, 17), telles que les bordures opposées (13, 14) de la première structure présentent des moyens de fixation (22, 23) aptes à coopérer avec des moyens de fixation complémentaires (24, 25) présentés par les bordures opposées (16, 17) de la seconde structure, ces bordures opposées étant élastiquement déformées lorsque l'armature est disposée dans ladite enveloppe.

2. Emballage selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** chaque structure comporte un évidement (12, 15) délimité au moins en partie par les bordures opposées de telle sorte qu'un objet (26) est logé à l'intérieur de l'enveloppe entre ces bordures opposées assemblées.

3. Emballage selon la revendication 1 ou 2 **caractérisé en ce qu'**en position assemblée, à l'intérieur de l'enveloppe, les bordures opposées s'étendent respectivement dans des surfaces non planes.

4. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les bordures opposées d'une structure sont reliées l'une à l'autre par des bordures latérales (18, 19, 20, 21) de ladite structure, les bordures opposées et les bordures latérales délimitant un évidement (12, 15) de la structure.

5. Emballage selon la revendication 4 **caractérisé en ce qu'**en position assemblée, l'armature étant disposée à l'intérieur de l'enveloppe, ces bordures latérales forment deux arêtes (5, 6, 7, 8) adjacentes de l'emballage.

6. Emballage selon la revendication 4 ou 5 **caractérisé en ce que** les bordures latérales sont parallèles entre elles.

7. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les bordures opposées d'une même structure sont parallèles entre elles.

8. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** chaque bordure opposée de la première structure est respectivement reliée en deux points distincts (22a-b, 23a-b, 24a-b, 25a-b) à une bordure opposée de la seconde structure.

9. Emballage selon l'une quelconque des revendica-

tions précédentes **caractérisé en ce qu'**en position assemblée, à l'intérieur de l'enveloppe, chaque structure forme deux arêtes (5, 6, 7, 8) adjacentes de l'emballage.

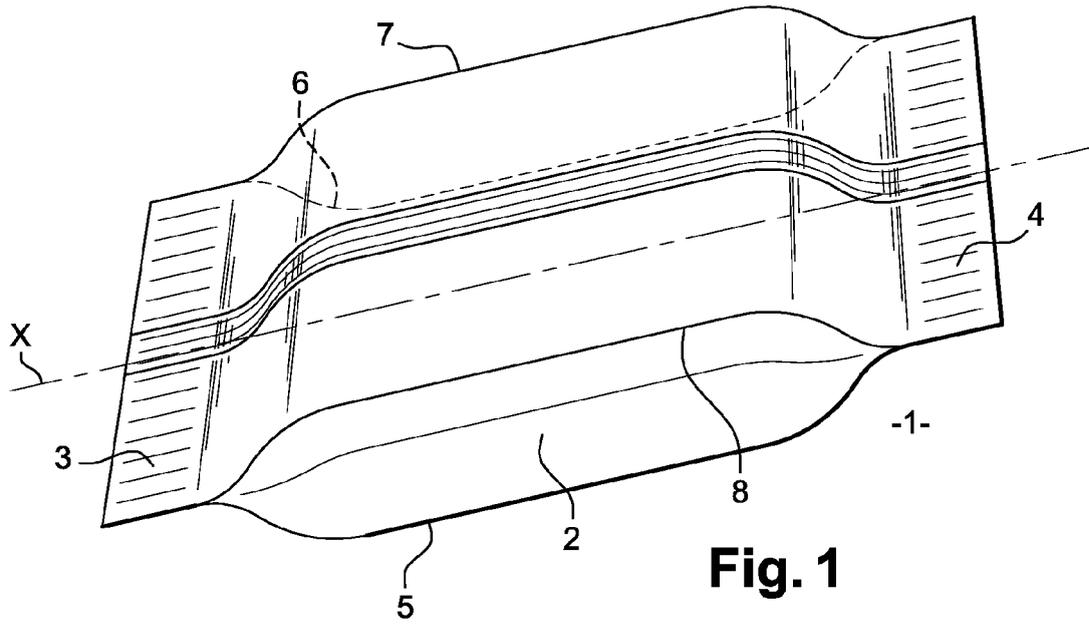
5

10. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** la coopération entre les moyens de fixation est obtenue par déformation élastique d'une partie au moins de l'armature. 10
11. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les moyens de fixation sont aptes à coopérer avec les moyens de fixation complémentaires par encliquetage. 15
12. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'**au moins l'une des bordures opposées présente, en position assemblée, des moyens configurés pour former un siège (27, 150, 151) apte à recevoir ledit objet. 20
13. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les bordures opposées définissent en position assemblée deux logements opposés en regard l'un de l'autre et configurés pour maintenir ledit objet à position axiale fixe dans l'armature. 25
14. Emballage selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** l'enveloppe est thermoscellée sur elle-même pour fermer l'emballage. 30
15. Ensemble comportant un emballage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes et un objet (26) à l'intérieur de cet emballage. 35
16. Ensemble selon la revendication 15 **caractérisé en ce que** l'objet est un dispositif de conditionnement comportant au moins un récipient contenant un produit, notamment un produit cosmétique, et un organe de fermeture dudit récipient. 40

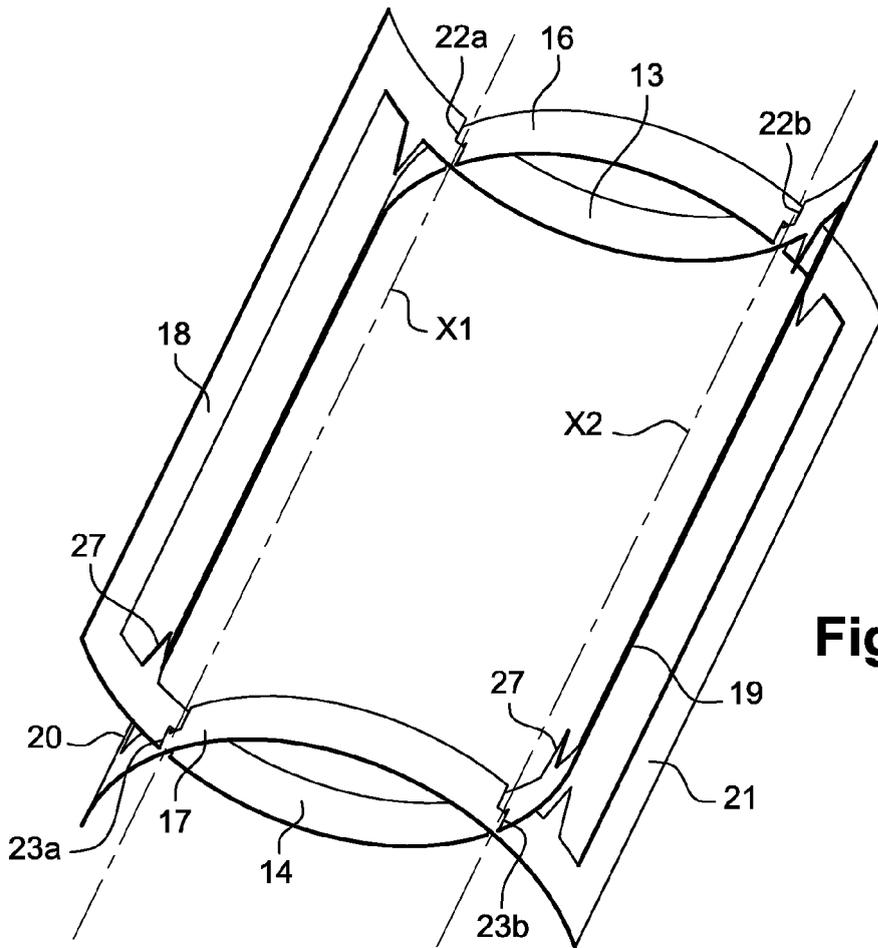
45

50

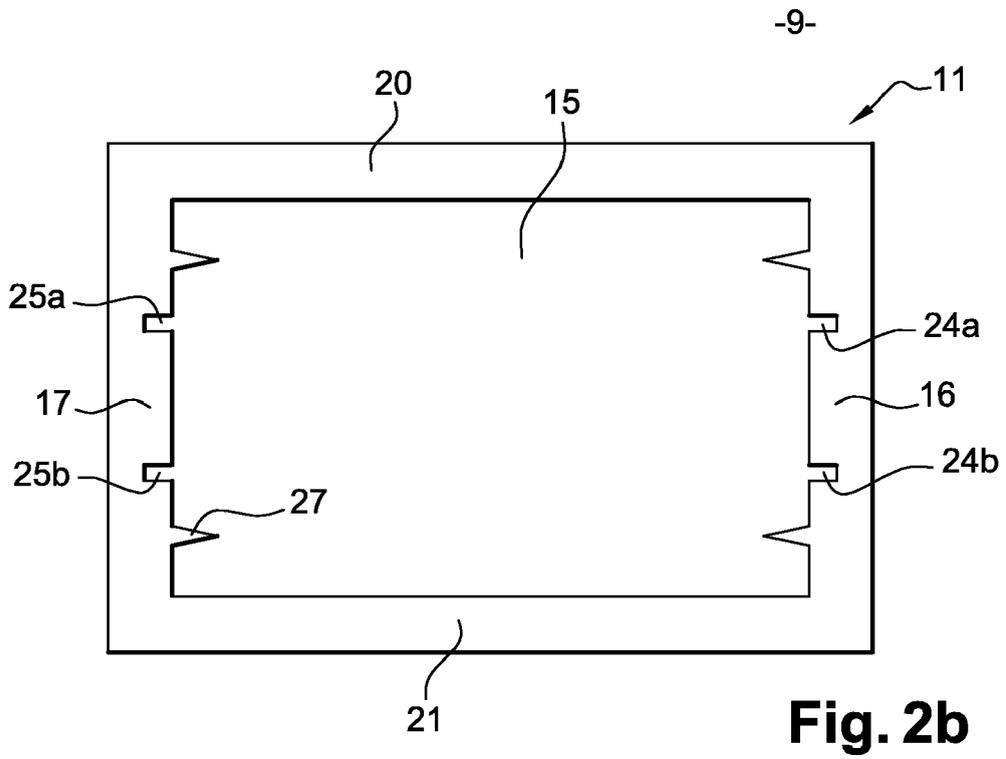
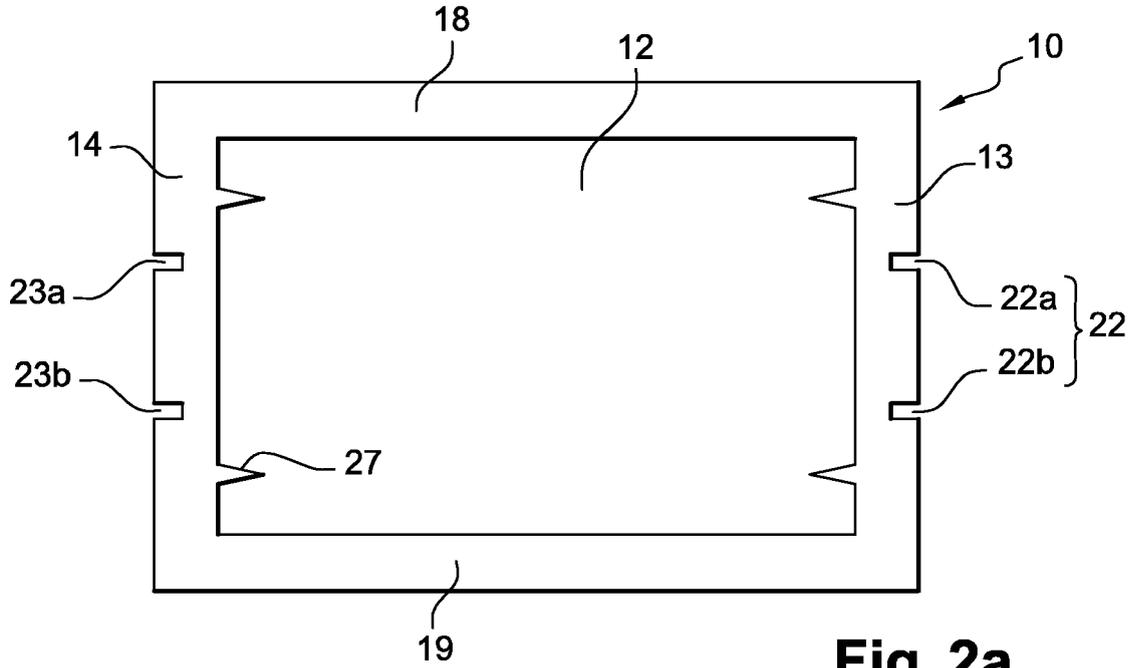
55

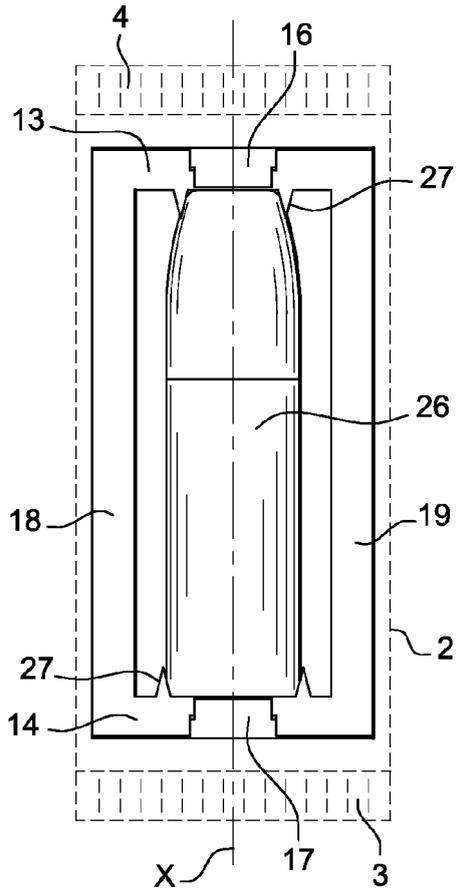


**Fig. 1**

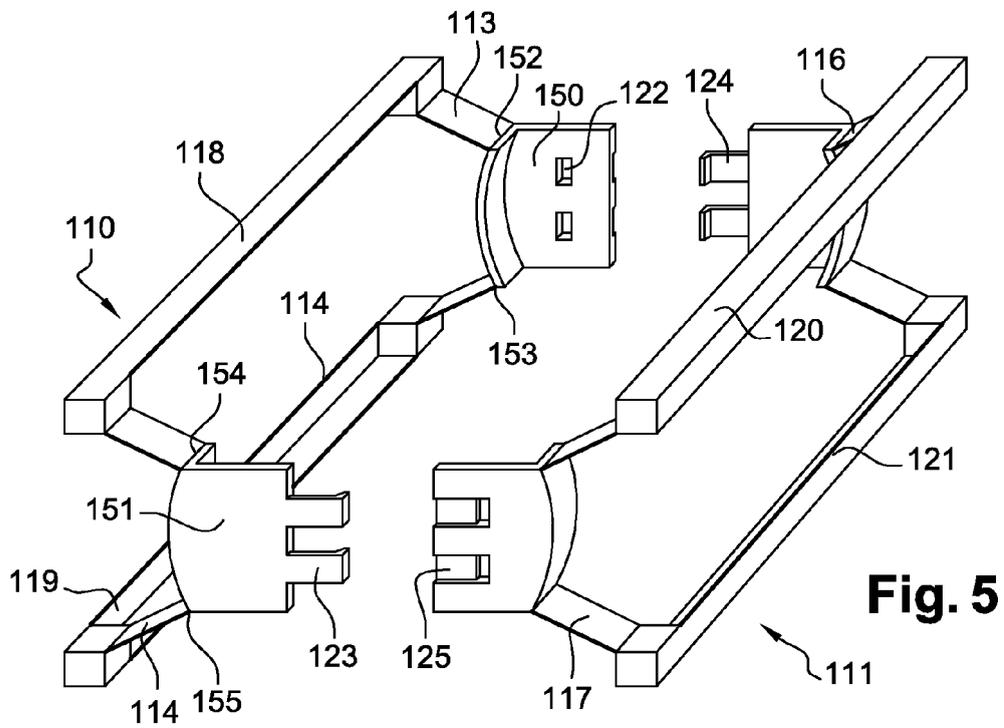


**Fig. 3**





**Fig. 4**



**Fig. 5**



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 645 505 A (ALIZOL SA) 12 octobre 1990 (1990-10-12) * page 2, ligne 14 - page 4, ligne 30; revendications 1-9; figures 1-8 * -----	1-16	INV. B65D33/02
A	FR 2 839 703 A (CRISTALID) 21 novembre 2003 (2003-11-21) * page 5, ligne 6 - page 7, ligne 36; revendications 1,8,10,12-17; figures 3-8 * -----	1-16	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>Munich</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>28 juin 2006</b>	Examineur <b>Janosch, J</b>
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 10 0674

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-06-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2645505	A	12-10-1990	AUCUN	
-----				
FR 2839703	A	21-11-2003	AU 2003260549 A1	02-12-2003
			CA 2484004 A1	27-11-2003
			EP 1549560 A1	06-07-2005
			WO 03097479 A1	27-11-2003
			US 2005252811 A1	17-11-2005
-----				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- GB 651638 A [0004]
- GB 2296233 A [0005]
- FR 1425556 [0005]
- GB 202857 A [0006]